

**Complément de décision n°2021/02-02
relatif à l'accréditation de
l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest
(ISEN YNCREA OUEST)
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Documents complémentaires pour la levée de la réserve demandés dans la **décision n°2021/02-02** concernant l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest (ISEN YNCREA OUEST), portant sur :

- Les syllabus mis en conformité avec R&O et les critères de Bologne pour l'ensemble des formations ;
- Des précisions dans le syllabus sur les nouveaux domaines professionnels proposés à la rentrée 2021 et un syllabus complété par les fiches relatives aux UE et ECUE associés pour la formation sans spécialité en formation initiale sous statut d'apprenti et la formation continue ;
- Le syllabus finalisé pour la spécialité Agronomie et Systèmes numériques.

- Vu la note de synthèse établie par Serge Pravossoudovitch, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 7 juillet 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement des documents complémentaires transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021.



La Présidente,
Elisabeth Crépon